


L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



AXE 2 : Différences sectorielles et recompositions territoriales dans l'ESS confrontée aux nouvelles régulations et à l'injonction à innover

Atelier 2.1 L'innovation sociale face aux nouveaux enjeux de gestion

► **Titre de la communication :**

Innovation sociale, nouvelle gestion publique et isomorphisme ; le confinement de l'économie sociale et solidaire

► **Acronyme :**

[TIMAG]

► **Auteur :**

Abilio MACHADO
(réseau Objectif Plein Emploi, Luxembourg)

L'innovation de l'économie solidaire face au moule du marché capitaliste

La crise économique persistante depuis quelques années pose de nouveaux défis à plusieurs types d'acteurs, qu'ils soient économiques à but lucratif, sociaux et solidaires ou de droit public. Repenser la cohésion sociale et économique, des formes de gouvernance plus performantes face aux difficultés nouvelles ainsi que le rôle des publics, qu'ils soient salariés ou usagers, sont ainsi devenu des questions centrales. La dimension territoriale, niveaux local ou régional, est propice à l'expérimentation d'une économie organisée autour de partenariats « public-privé-associatif » soucieux de l'intérêt collectif.

La Commission Européenne soutient le développement de ces partenariats plurisectoriels au niveau local au moyen de cofinancements via des programmes tels que « Progress ». Elle considère que des coopérations entre les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie privée et des pouvoirs publics favorisent l'émergence d'innovations sociales. Il est intéressant de noter que, pour la Commission, l'innovation sociale renvoie à un mal-être croissant de l'individu et de communautés d'individus comme conséquence de la crise. L'innovation consisterait donc à élaborer des politiques publiques et de l'activité sociale et économique qui contribuent à rétablir le bien-être des individus ¹. Elle ne semble donc pas concerner des questionnements davantage holistiques qui relèvent de la responsabilité sociétale de l'économie publique et du secteur capitaliste. Cette politique découle directement de la résolution sur l'économie sociale du Parlement Européen et sur la nouvelle stratégie Europe 2020 ².

Au Luxembourg, l'économie solidaire est soumise à une tension importante entre sa portée sociétale comme mouvement de transformation sociale et économique et une vision purement sociale selon laquelle on voudrait la cantonner à un rôle de garde-fou face aux déséquilibres du système en place. Cette tension ne s'est pas desserrée depuis plus de deux décennies. Quelques soient les sujets que les organisations d'économie solidaire se sont appropriés, comme l'insertion, le développement territorial, la citoyenneté voire la recherche, les relations avec les pouvoirs publics et les organes représentatifs des secteurs en place (p.ex. le commerce ou les syndicats) ont presque toujours conduit à la marginalisation de l'économie solidaire, notamment sous le prétexte de normes diverses qu'elles ne rempliraient pas, telles que la légitimité d'action, l'absence de portée politique et le manque de professionnalisme.

1. *« De façon générale, l'innovation sociale est une réponse nouvelle à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société. L'innovation sociale répond à ce titre parce qu'elle vise le mieux-être des individus et/ou des collectivités. Elle se définit dans l'action et le changement durable. Elle vise à développer l'individu, le lieu de vie (territoire) ou l'entreprise. Ce faisant, l'innovation sociale ne prend pas une forme particulière. Elle est tantôt d'ordre procédural, tantôt d'ordre organisationnel ou institutionnel. » « Qu'est-ce que l'innovation ? » Julie Cloutier, Cahier du CRISES Collection Etudes théoriques –no ET0314*

2. Résolution du Parlement Européen du 19.2.2009 sur l'économie sociale (rapport Toia)

L'expérience « réseau Objectif Plein Emploi »

Depuis près de 20 ans, le réseau OPE a misé systématiquement sur la dimension territoriale comme stratégie d'implémentation d'un secteur d'économie solidaire. Cette stratégie a consisté à tisser un réseau d'associations implantées sur les territoires locaux, en l'occurrence les communes. Au total, une cinquantaine de communes regroupées au sein d'une trentaine d'associations locales ou régionales contribuent à l'essor de l'économie solidaire au Luxembourg. L'aventure a démarré sans législation spécifique à l'économie solidaire. L'organisation en réseau, avec l'association OPE comme promoteur et pôle de ressources centralisé, repose depuis l'origine sur deux piliers. D'une part la volonté politique des élus locaux de s'engager dans une action publique volontariste en ce qui concerne la création d'emplois associée à des services de proximité divers, et d'autre part la contractualisation moyennant des conventions entre associations locales, OPE et les communes. Au-delà de cette prise d'initiative partagée entre l'échelon politique local et des acteurs économiques et associatifs, le réseau OPE s'appuie depuis le début sur les dispositifs nationaux d'insertion professionnelle. Le financement du réseau OPE s'est ainsi structuré selon un schéma de cofinancements faisant appel au Fonds pour l'Emploi (Ministère du Travail et de l'Emploi), la contribution des communes et les recettes produites par les services aux communautés locales.

L'expérience OPE montre que les autorités locales se voient attribuer un rôle important dans la création et la coordination de liens, de relations et de coopération entre tous types d'entreprises présents au niveau local. Dans ce contexte, les entreprises d'économie sociale et solidaire se sont imposées comme acteurs clés dans les domaines de l'emploi, de la cohésion sociale et du développement régional. Du point de vue de la Commission européenne, les réseaux de coopération qu'elle entend encourager s'inscrivent dans l'élaboration de politiques sociales conçues dans des cadres territoriaux à échelle locale et portées par les pouvoirs publics locaux. Mais force est de constater que l'incitation ne porte que sur des initiatives de portée marginale sans que soient mis en cause les canons économiques qui sont pourtant à l'origine de la crise. Bien que cette démarche puisse contribuer à la survie de l'économie sociale et solidaire, il n'en demeure pas moins qu'on ne lui reconnaît qu'un rôle de béquille face à des problématiques substantielles. La portée de « projet de société » inhérente à l'économie sociale et solidaire, notamment des questions liées aux régulations économiques et au renforcement voire le renouveau de la démocratie, ne semble aucunement reconnue. Nous verrons que ce point de vue est largement partagé au Luxembourg.

L'économie solidaire au Luxembourg, une histoire déjà longue

Le Luxembourg a connu une histoire similaire à celles de ses pays voisins de l'émergence de modèles économiques davantage démocratiques et soucieux d'une meilleure répartition des ressources, comme les mouvements coopératifs et associationnistes vieux de près de deux siècles et nés en réaction au capitalisme. Comme partout ailleurs, ces organisations se sont peu à peu enfermées dans des niches économiques précisément délimitées, et leur gouvernance a évolué dans la plupart des cas vers une copie quasi conforme de la gestion d'entreprise capitaliste. C'est le cas en particulier des coopératives de consommateurs et de producteurs, des banques mutualistes et également des coopératives agricoles. Quant au milieu associatif, on regrettera qu'il ait perdu peu à peu sa vocation inclusive et éducative (culture et éducation populaire) pour se cantonner à des actions toujours aussi

essentielles au lien social, mais vidées de leur substance politique, voire économique : la sacro-sainte neutralité des associations (condition presque obligatoire pour bénéficier des maigres subventions disponibles) et l'endiguement de leur poids économique parce qu'on ne leur reconnaît pas ou prou la capacité à se professionnaliser et de combiner ainsi salariat et volontariat, une des valeurs essentielles du travail associatif.

L'histoire des mouvements alternatifs à l'orthodoxie capitaliste montre avant tout qu'ils ont été tout au long du 20^e siècle vidés de leur substance politique. Alors que des acquis sociaux substantiels, comme les régimes de retraite, de santé ou encore les acquis en droit du travail, entraient dans le giron de l'Etat parce qu'inscrits dans la loi (relevant pour certains de régimes de gouvernance paritaires), ce qui restait des aspirations solidaires originelles a mué en grande partie en des organisations dites sociales, reposant sur la charité et le traitement de l'individu (le fameux cas social qu'il s'agit de « guérir » pour qu'il ait une chance d'être inséré).

Au niveau des pouvoirs publics luxembourgeois, le terme d'économie solidaire apparaît pour la première fois dans le programme de gouvernement de 1999 où il s'est agi de créer une *Cellule Economie Solidaire* rattachée au Ministère de l'Economie. La législature suivante prévoyait la mise en place d'un troisième pilier économique, celui de l'économie solidaire, cette responsabilité étant dévolue à l'époque au Ministère de la Famille. Un budget somme toute modeste avait été mobilisé bien que ce ministère n'ait rien entrepris. Mais nous n'avons pas affaire à une mort-née puisque le gouvernement de coalition entre les partis social-chrétien et socialiste a instauré en 2009 un département dédié à l'économie solidaire, dépendant du Ministère de l'Economie, mais avec un ministre délégué à sa tête. On peut lire sur le site internet du Ministère de l'Economie que « ... *le Luxembourg est confronté à de multiples défis au niveau économique et social. L'économie solidaire a la capacité de répondre à ces défis grâce à ses activités à haute intensité de main d'œuvre, à la mise en place de projets de développement local et durable et à l'intégration sociale et économique des personnes travaillant dans ce secteur. Les entreprises qui relèvent de l'économie solidaire partagent une même ambition : inscrire un projet entrepreneurial dans une démarche socio-économique au service de l'Homme. Elles ont pour vocation à être présentes dans tous les secteurs de la société et se développent pour répondre aux besoins des citoyens par des projets spécialement adaptés aux territoires qu'ils couvrent. L'économie solidaire est réelle au Luxembourg et s'est développée par l'intermédiaire de formes organisationnelles diverses...* »³.

Cette description ressemble à s'y méprendre aux postulats défendus par OPE depuis des années. On y retrouve notamment les notions de développement territorial comme cadre privilégié pour répondre à des besoins de nature sociale et économique ainsi que l'idée central de l'économie au service des besoins des citoyens. Surtout, l'économie solidaire concerne tous les secteurs de la société. Elle ne saurait pas conséquemment nullement être cantonnée à des domaines spécifiques et marginalisés, tels l'insertion ou les banques alimentaires. Pas plus qu'elle ne devrait être organisée selon un séquençage de ses activités en fonction de publics cibles, tels les migrants, les sans-abris ou encore les chômeurs. Bien au contraire, l'économie solidaire, et l'expérience du réseau Objectif Plein Emploi le démontre à profusion, est créatrice de plus-values sociales et économiques lorsque ses

3. http://www.eco.public.lu/attributions/economie_solidaire

acteurs mettent en place des projets qui combinent entre elles plusieurs thématiques. Il s'agit de décloisonner des sujets qui, dans le fond, concernent l'ensemble de la société. L'entreprise d'économie solidaire se conçoit comme un acteur ouvert sur son environnement dont l'objet premier est de sensibiliser et de faire réagir la population à des problématiques et des besoins qui intéressent la communauté dans son ensemble. C'est une démarche de co-construction de biens et services qui allie aussi bien travail rémunéré et volontarisme communautaire. Ce genre de démarche fonctionnera d'autant mieux que l'organisation sera capable de s'adapter aux exigences du moment. De ce point de vue, l'économie solidaire requière un environnement institutionnel et politique qui lui garantisse la liberté de mouvement et des agencements partenariaux qui produisent de l'innovation. Ces partenariats, pour produire de l'innovation, devraient réunir les domaines de la recherche (publique et privée), les secteurs publics, l'économie et la société civile.

Vers une reconnaissance institutionnelle ?

« Nous voulons donner à l'économie solidaire un cadre juridique par l'introduction d'une association d'intérêt collectif. Cette nouvelle forme juridique permettra de considérer l'économie solidaire comme le troisième pilier de notre économie. » 4. Au-delà de l'élaboration d'un statut juridique propre à l'entreprise d'économie, l'association d'intérêt collectif, dont les premiers travaux avaient été réalisés en amont par OPE et financés par le Ministère du Travail et de l'Emploi, le programme du gouvernement prévoyait également d'organiser le financement de l'économie solidaire et de délimiter un premier périmètre des activités pouvant être mises en œuvre suivant des préceptes d'économie solidaire. L'extrait ci-dessus du discours sur le programme du gouvernement issu des élections de 2009 devant la Chambre des députés (le parlement au Luxembourg) montre une certaine continuité depuis 10 ans en ce qui concerne la reconnaissance de l'économie solidaire au plus haut niveau de l'Etat. Reconnaissance au niveau du discours, mais les actes ont toujours fait défaut.

On attendait donc beaucoup du Ministre délégué à l'économie solidaire. Trois ans plus tard, nous nous retrouvons confrontés à une situation d'impasse. Une plateforme constitutive du secteur de l'économie solidaire a bien été instituée. Le département ministériel en charge de l'économie solidaire, dont l'effectif est restreint à 2 fonctionnaires, y voit un moyen de lancer un débat sur la définition et l'organisation du secteur en concertation avec des organisations issues de la société civile. Bien que la méthode soit louable de prime abord, le cercle des organisations invitées à la table des négociations semble somme toute trop restreint pour que puissent être abordées toutes les facettes de l'économie solidaire. Il s'agit, pour la grande majorité de ces organisations, d'acteurs de l'économie sociale, au sens que lui attribue la Commission Européenne. Or, ces-dernières jouissent déjà d'une reconnaissance institutionnelle et bénéficient de politiques publiques auxquelles elles ne sauraient renoncer (au Luxembourg, le volet « politique d'intervention sociale » géré depuis des décennies par le Ministère de la Famille). On peut donc raisonnablement se poser la question si la majorité des organisations conviées (à la discrétion du Ministre délégué à l'économie solidaire) à

4. Jean-Claude Juncker, Ministre d'Etat, déclaration gouvernementale du 29/07/2009

débattre sur l'organisation de l'économie solidaire a un quelconque intérêt à alimenter des débats de fond qui tôt ou tard finiraient par questionner les fondements de leurs propres, sinon raison d'être, du moins positionnements. En tout état de cause, la plateforme constitutive penche fortement du côté de l'action sociale et caritative, les acteurs partisans d'une économie alternative à la pensée unique en matière économique et militant pour une réappropriation de celle-ci par des valeurs de partage et de démocratie étant minoritaires. Des pans entiers de l'économie solidaire, comme la finance éthique, le développement durable et équitable et les syndicats par ailleurs, en sont absents. L'apport du département ministériel a été de privilégier la voie du *social business* à l'anglo-saxonne, concept bien connu qui renvoie à des entreprises dites sociales dont l'objet est développer des actions de nature sociale avec une approche caritative, le fondement étant de servir de palliatif aux déséquilibres de l'économie libérale, tout en garantissant la rentabilité financière.

Cette situation d'impasse a conduit à ce qu'OPE quitte la plateforme constitutive. Dans un article récent, elle tire le bilan de trois années de gouvernement, regrettant que deux de ses ministres, ceux du Travail et de l'Emploi et Délégué à l'économie solidaire, socialistes au demeurant, n'aient toujours pas assumé le fait que l'économie solidaire relève avant tout de choix politiques qui permettent de favoriser l'innovation sociale et économique et l'organisation de projets économiques alternatifs.

L'obédience à l'économie de marché

On constate depuis la crise de 2008 un regain d'intérêt certain de la part des autorités européennes pour le développement local et « l'entrepreneuriat social ». Il y a fort à parier que ce renouveau est lié à la crise économique et à la dégradation sociale qui s'en est suivie, lesquelles contraignent du coup les pouvoirs publics à investir davantage, et souvent dans l'urgence, dans des dispositifs d'accompagnement des déséquilibres socio-économiques croissants. Mais la recette ne semble pas neuve pour autant. Le recours à la *nouvelle gestion publique* semble en effet être la règle. Une de ses caractéristiques centrales est de séparer le niveau de la définition politique et stratégique des dispositifs de celui de leur mise en œuvre. Cette dernière échoit à des « acteurs de terrain » qui n'ont pour ainsi dire pas été associés aux discussions sur le fond menées en amont. Il en découle un séquençage de l'action socio-économique en plusieurs strates, ce qui est de nature à éloigner des uns et des autres aussi bien les intervenants (politique, administration, entrepreneuriat social et capitaliste) que les compétences d'action.

Il n'en va pas autrement au Luxembourg. Face aux effets de la crise, nous assistons à un retour en arrière. L'exemple de l'insertion par l'économie en est représentatif à bien des égards. Il a fallu environ cinq ans de gestation caractérisée par des consultations désordonnées avec les organisations concernées au premier chef. Un débat coordonné avec les organisations de l'insertion par l'économie, toutes dotées du statut associatif, sur le sens à donner à l'insertion n'a pas eu lieu. La procédure législative a, quant à elle, été réduite au strict minimum, à savoir le cheminement du projet de loi le long du trajet institutionnel comprenant le recueil d'avis de diverses chambres consulaires, le vote au parlement et l'assentiment du Conseil d'Etat (qui fait office de deuxième chambre). Au final, le gouvernement, qui est l'auteur du projet de loi, ne s'est vu opposé que de simples modifications d'ordre formel et juridique. Une belle façon d'ignorer les réflexions et les attentes des acteurs de ce secteur, OPE en tête qui n'a cessé de plaider en faveur d'une réflexion sur

le fond, notamment sur la place que pourrait prendre l'insertion dans l'économie solidaire et l'effet de levier que pourrait représenter son financement (celui de l'insertion) dans le développement d'activités sociales et économiques. Au bout du compte, la *Loi pour le rétablissement du plein emploi*, votée en mars 2009, consacre le traitement dit social du chômage. De fait, du point de vue du gouvernement, le seul espace considéré capable et avant tout légitime pour atteindre le plein emploi est le secteur privé capitaliste. Le rôle du dispositif légal créé ne sert que de sas de transition pour l'individu entre l'état de chômeur et celui de salarié. À charge pour les organisations de l'insertion de leur faciliter ce passage. Pour ces dernières, le prix de la tranquillité revient à renoncer à l'influence politique et au développement de concepts innovants.

Nous avons affaire ici à une approche qui conduit à une contractualisation accrue de la mise en œuvre des dispositifs publics. Le financement de l'insertion s'organise en fonction du nombre de demandeurs d'emploi pris en charge. La norme devient ainsi le parcours individuel, ce qui ne laisse aucune place à l'apport en développement social et économique. Du point de vue légal, les organisations bénéficiant du Fonds pour l'emploi ne créent plus d'emplois. Cette évolution procède d'un mouvement de fond initié par la Commission européenne, et entériné de fait par les Etats membres via les traités, vers une marchandisation de pans entiers des services publics et des secteurs sociaux-économiques non-lucratifs ⁵. Le risque de voir l'objet social des entreprises d'économie solidaire rogné petit à petit par des politiques publiques avec lesquelles elles entretiennent des rapports d'exécution de contrats devient dès lors une réalité à ne pas négliger. En effet, la mise en œuvre de dispositifs publics par le biais d'appels d'offres conduit nécessairement à l'introduction de normes qui influent fortement, même si elles prennent souvent la forme de spécifications techniques, sur les objectifs de fond que l'économie sociale et solidaire entend défendre. Pour se développer, voire survivre, les entreprises d'économie sociale et solidaire se voient contraintes de transiger avec des règles du jeu inspirées directement du marché. Des thématiques sociétales, en ce qu'elles touchent à la répartition des richesses et du travail, la citoyenneté active pour un développement équitable et durable, l'exercice même de la démocratie et la responsabilité sociale de l'économie dans son ensemble, risquent de passer à la trappe. *Sous la pression du marché, tout un pan de l'économie sociale s'est donc éloigné des principes mêmes qui fondent la spécificité de l'économie sociale par rapport au secteur capitaliste.* ⁶

L'idéologie libérale, un voile sur l'économie solidaire

Il y a fort à craindre que le beau discours de Jean-Claude Juncker sur l'économie solidaire soit en passe de se transformer en prêche dans le désert. Tout comme le sort réservé à l'insertion par l'économique, les bonnes résolutions du gouvernement en ce qui concerne l'essor d'un véritable espace d'économie solidaire au Luxembourg risque de se transformer en un sous-produit connoté

5. cf. projet de directive de la Commission, dit « paquet Almunia » sur la mise en concurrence des Services Sociaux d'Intérêt Général

6. Eric Bidet « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale. Isomorphisme institutionnel et économie solidaire », *Revue du MAUSS* 1/2003 (no 21), p. 162-178

« action sociale », au sens palliatif de l'expression, au service de la toute-puissance du marché capitaliste. À la lumière de l'action déployée par le département à l'économie solidaire, et plus spécifiquement la tournure qu'a prise le débat au sein de la plateforme constitutive du secteur de l'économie solidaire, il semble clair qu'il y ait un consensus autour de l'idée de reprendre le concept de solidarité en « responsabilité sociale du marché ». Ceci signifierait que les moyens, surtout financiers, à débloquent retomberaient de fait dans l'escarcelle d'organisations, capitalistes ou sans but lucratif d'ailleurs, qui reconnaissent le capitalisme de marché comme étant le seul modèle légitime à matérialiser l'économie.

L'action socio-économique, y compris des services publics touchant à l'éducation, la santé ou encore l'insertion professionnelle, déployée avec un arsenal normatif qui permet de l'organiser sous la forme de marché induit une tendance à l'isomorphisme. Selon Di Maggio il s'agit d'un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales ⁷. Enjolras a identifié pour sa part trois caractéristiques de l'isomorphisme institutionnel qui pèsent sur le secteur associatif, dont celui de l'économie sociale et solidaire: *un isomorphisme normatif qui résulte de la professionnalisation des associations, un isomorphisme coercitif résultant de l'influence des pouvoirs publics, un isomorphisme mimétique que traduit le recours à des solutions éprouvées pour répondre aux problèmes donnés* ⁸.

Nous assistons à des mouvements similaires autour des enjeux économiques et sociétaux que met en exergue l'économie solidaire. Une fois ces enjeux identifiés et reconnus comme essentiels, en ce qu'ils influent sur des orientations macro-économiques à long terme, le jeu de pouvoir consiste à les fondre dans le moule de la gouvernance libérale et capitaliste en place. L'histoire nous apprend que le discours, même s'il est porteur d'espoir et remplit indéniablement une fonction éducative auprès de l'opinion publique, n'est pas suffisant pour amorcer un mouvement de fond. Les idées des conviés à la table de réflexion (on est encore à des lieues d'un processus de négociation, et outre le fait que nombre d'organisations concernées n'y ont pas été invitées), paraissent encore trop divergentes pour qu'un débat de portée générale puisse avoir lieu. L'objectif serait qu'il aboutisse à des mesures concrètes pour le développement d'un espace social et économique solidaire. Ces mesures concernent la question du statut des organisations de l'économie solidaire, le financement de cette économie et leur objet qui devrait tendre vers une économie au service de la démocratie et de la citoyenneté critique et active. En attendant, la désorganisation de la politique du gouvernement rend service aux forces d'assimilation et d'absorption de l'économie solidaire dans le marché que préconise le système social et économique en place. Il s'agit bien de forces imprégnées d'une idéologie bien précise, celle qui prône le profit privatisé comme condition *sine qua non* de l'économie. Il ne fait aucun doute que les tenants de l'économie solidaire se battent en premier lieu contre ce mouvement d'assimilation.

7. Enjolras B. Di Maggio P., Powel W., 1983, « The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review*, vol.48.

8. Enjolras B., 1998, « Crise de l'Etat-providence, lien social et associations : éléments pour une socio-économie critique », *La Revue du MAUSS semestrielle* no11, « Une seule solution, l'association ? », 1^{er} semestre

La lutte continue

Dans l'exemple des partenariats plurisectoriels préconisés par la Commission européenne, on peut identifier plusieurs éléments qui mériteraient d'être interprétés à la lumière des notions de *nouvelle gestion publique*, *innovation sociale* et *isomorphisme*. On constate de prime abord que l'innovation sociale y est définie de façon restrictive, réduite à l'exclusion, que ce soit du travail ou de la consommation au sens large (éducation, santé, logement, etc.). Qui plus est, ces politiques dites sociales préconisent des actions agissant directement sur les individus et préconisent donc moins des activités qui traitent des problématiques de façon plus globale. En outre, il semble que leur mise en œuvre soit organisée en cascade, les niveaux politiques, administratifs et d'action de terrain étant dissociés. La contractualisation qui induit une mise en œuvre par des méthodes du marché concurrentiel (adjudications publiques, appels à projets) y contribue fortement. Finalement, on peut légitimement s'interroger si la combinaison de ces éléments et leurs effets (débat politique plurisectoriel limité, normes techniques et financières, restriction de l'intervention à l'insertion au sens large) ne conduit pas à un isomorphisme du secteur de l'économie sociale et solidaire, mais également, bien que dans une moindre mesure, des autorités publiques locales. La diversité de tout un secteur, et la capacité d'innovation qu'il recèle, nous risquons de la voir confinée à un marché limité, marginalisé et sur lequel il n'aurait, par-dessus le marché, que peu d'emprise.

Pour les organisations de l'économie solidaire, la partie de la légitimité est ainsi encore loin d'être gagnée. Un enseignement se dégage pourtant de son histoire déjà riche, au Luxembourg mais également sur pratiquement tous les continents : la bataille de sa légitimation se gagnera sur le terrain politique. L'économie solidaire renvoie en premier lieu à des mouvements de libération. Dans certaines régions du monde à des luttes pour l'accès à des droits fondamentaux, comme la liberté d'expression et d'action politique, l'éducation, l'alimentation de base et la santé ; en Europe pour la réappropriation de l'espace public par les citoyens, l'exercice de la démocratie, et le contrebalancement d'une économie de marché trop puissante et de moins en moins au service des territoires qui la portent. De ce point de vue, l'exemple luxembourgeois peut être riche en enseignements. Même si la mise en œuvre des bonnes résolutions du gouvernement se heurte à des difficultés non négligeables, elles n'en sont pas moins prévisibles. Rien ne nous dit que la voie du *social business*, qui a actuellement le vent en poupe, satisfasse les attentes que l'économie solidaire a suscité auprès de la population. Il appartient aux organisations de l'économie solidaire de poursuivre leur travail de développement social, culturel et territorial. Il est porteur de sensibilisation et également d'adhésion du plus grand nombre. Un des enjeux du moment consiste à militer pour que le portefeuille ministériel survive à la législature en cours.